

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1554

25 juillet 2007

SOMMAIRE

Adia International S.A.	74568	Joh. Berenberg, Gossler & Co KG	74552
AFC Consultants	74590	Kimberly-Clark Luxembourg Finance S.à	
Brandenburger	74552	r.l.	74576
Brendon International S.A.	74592	Kreos Capital III (Luxembourg) S.à r.l. ...	74580
Camtech S.A.	74559	La Financière du Lierre S.A.	74560
Camtech S.A.	74559	LBREP II MC&S S.à r.l.	74557
Casework S.A.	74592	Les Etangs de l'Abbaye	74567
CEREP III Investment A S.à r.l.	74585	Lugala	74568
CEREP III Investment B S.à r.l.	74546	Lux-Butler S.A.	74591
Chauffage I.N.T. Sàrl	74574	Mazel S.A.	74569
Colveca S.A.	74574	Miami Group S.A.	74582
Comedia S.A.	74579	Natixis Luxembourg S.A.	74583
Comilfo	74579	Nerden et Fils S.à.r.l.	74568
Corelyon S.A.	74556	Nexum	74551
Cromwell Equity	74557	Parkridge Italy Mixed Use S.à r.l.	74591
Cromwell Equity One	74558	Parkridge Italy Offices S.à r.l.	74590
Cyrama S.A.	74576	Parkridge Retail Warehousing France S.à	
Delcia	74552	r.l.	74591
Despa First Real Estate Lux S.A.	74551	Parkridge Retail Warehousing Spain S.à r.l.	
Eastern Natural Resources	74569	74591
Ector	74573	Parkridge Spain Mixed Use S.à r.l.	74592
Edge S.A.	74578	Parkridge WE Retail Warehousing S.à r.l.	
Editing, Marketing & Event S.à r.l.	74553	74590
Escorial Development	74553	Risanamento Europe S.à r.l.	74556
Euroclear Investments	74582	Sanderson International	74556
European Venture Partners III (Luxem-		Sidem Pharma S.A.	74583
bourg) S.à r.l.	74580	Sikkin S.A.	74570
Fimeris	74554	Société de Participations Ricordeau S.A.	
Food Marketing International S.A.	74558	74560
Fumero Properties S.A.	74558	South Integrator Solutions	74578
General European Investment Group S.A.		SWT Lux S.A.	74582
.....	74584	Telemarket S.A.	74554
Graoulux S.à r.l.	74577	Tusken S.A.	74576
Highcom, S.à.r.l.	74578	Universel Participations S.A.	74583
IM Fashion S.A.	74559	Vizalmopco Immo S.A.	74579

CEREP III Investment B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.649.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEREP III S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending and not published yet in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

here represented by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 16th, May 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate and real estate holding companies, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantee.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. The Company will have the name CEREP III INVESTMENT B S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

Capital - Units

Art. 6. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by two hundred fifty (250) units of fifty euro (EUR 50.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

Art. 13. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Unitholders decisions

Art. 14. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the two hundred fifty (250) units representing the capital have been entirely subscribed by CEREP III S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately two thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the unit capital and exercising the powers devolved to the unitholders' meeting, passed the following resolutions:

(1) The first financial year shall begin on the incorporation date of the Company and shall terminate on the thirtieth of June 2008.

(2) Is appointed as manager for an undetermined duration:

CEREP III S.à r.l., prenamed.

(3) In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager.

(4) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dont l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours et non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ici représentée par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en date du 16 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

La Société peut, notamment, investir dans l'immobilier, en ce compris les sociétés d'investissements immobiliers, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, sans avoir égard à leurs compositions, ceux-ci s'entendent notamment mais pas exclusivement, de son portefeuille-titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise généralement quelconque, acquérir, par voie d'investissement, souscription, garantie, exercice d'option, titres et autres droits intellectuels, la réalisation de ceux-ci, le transfert, l'échange ou de toute autre manière, recevoir ou accorder des licences relatives à des droits intellectuels et accorder aux sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, et aux sociétés affiliées, toute forme soutien, incluant l'aide financière, les prêts, les avances ainsi que les garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CEREP III INVESTMENT B S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CEREP III S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- (1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente juin 2008.
- (2) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
CEREP III S.à r.l., prénommée.
- (3) Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.
- (4) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, Relation: LAC/2007/9941. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007071603/211/265.

(070077169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Despa First Real Estate Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 74.797.

Am 13. März 2007 hat die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Herr Hanno Schoklitsch wird von seiner Funktion als Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 31. Dezember 2006 abberufen.
- Frau Andrea Agrusow wird von ihrer Funktion als Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 31. März 2007 abberufen.
- Herr Guido Riepe, geschäftsansässig in D-60325 Frankfurt am Main (Deutschland), Taunusanlage 1, wird mit Wirkung zum 1. Januar 2007 auf unbegrenzte Zeit zum Mitglied des Verwaltungsrates bestellt.
- Frau Nina Stapf, geschäftsansässig in D-60325 Frankfurt am Main (Deutschland), Taunusanlage 1, wird mit Wirkung zum 1. April 2007 auf unbegrenzte Zeit zum Mitglied des Verwaltungsrates bestellt.

Anschließend wurden an demselben Tag vom Verwaltungsrat der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Herr Hanno Schoklitsch wird mit Wirkung zum 31. Dezember 2006 von seiner Funktion als mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft Beauftragter abberufen.
 - Frau Sandra Bunting und die Herren Dieter Roth und Klaus-Oliver Ramcke werden von ihrer Funktion als mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft Beauftragte mit Wirkung zum 31. März 2007 abberufen.
 - Frau Nina Stapf wird mit Wirkung zum 31. März 2007 von ihrer Funktion als mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft Beauftragte abberufen.
 - Frau Nadine Besier und Herr Knut Müller, beide geschäftsansässig in D-60325 Frankfurt am Main (Deutschland), Taunusanlage 1, werden mit Wirkung zum 1. April 2007 mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragt.
- Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2007071164/5499/31.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Nexum, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 108.369.

EXTRAIT

Monsieur Johan Lindberg avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A Circuit de la Foire Internationale a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet immédiat en date du 2 avril 2007.

Le 2 avril 2007, Monsieur Stefan Renno avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Après l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 11 avril 2007, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Harald Kjessler avec adresse professionnelle à S-10391 Stockholm, Berzelii Park, 9, président du conseil d'administration
- Monsieur Thomas Lifvendahl avec adresse professionnelle à S-11354 Stockholm, Roslagsgatan, 35
- Monsieur Stefan Wigstrand avec adresse professionnelle à S-11450 Stockholm, Östermalmsgatan
- Monsieur Jari Pulkkinen avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal
- Monsieur Pontus Barrné avec adresse professionnelle à S-10391 Stockholm, Berzelii Park, 9
- Monsieur Ola Björkmo avec adresse professionnelle à S-10391 Stockholm, Berzelii Park, 9.

Les mandats de ces administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEB FUND SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007071491/6275/28.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Joh. Berenberg, Gossler & Co KG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 29.061.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071227/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03294. - Reçu 68 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Delcia, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 62.778.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 287 du 28 avril 1998. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 227 du 24 mars 2000 et en date du 29 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1205 du 20 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

DELICIA, Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2007071371/546/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05252. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Brandenburger, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 109.695.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 26 avril 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 26 avril 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Pour **BRANDENBURGER, Société anonyme holding**

Signature

Référence de publication: 2007071479/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02642. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070077131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Escorial Development, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.906.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 558 du 30 octobre 1996. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 5 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 450 du 20 juin 1998. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 13 juin 2002, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1227 du 20 août 2002. Ensuite, les statuts ont été modifiés, suivant acte reçu par le même notaire en date du 12 décembre 2006, non encore publié.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

ESCORIAL DEVELOPMENT, Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2007071373/546/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05132. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070076586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Editing, Marketing & Event S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 109.705.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le premier juin,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Philippe Penasse, employé privé, demeurant à B-4845 Sart-les-Spa, Balmoral, 27A,

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire:

Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée EDITING, MARKETING & EVENT S.à r.l. ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1383 du 14 décembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 109.705, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune,

Que la société a été dissoute à partir de ce jour,

Qu'à la même date la liquidation a eu lieu,

Que, par conséquent, la société EDITING, MARKETING & EVENT S.à r.l. a cessé d'exister à partir de ce jour,

Que l'associé unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Penasse, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, LAC/2007/11539. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007071586/227/33.

(070076887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Fimeris, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 66.968.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 24 du 15 janvier 1999. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 147 du 15 février 2000 et en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 685 du 28 août 2001. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 21 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 632 du 23 avril 2002. Les statuts ont ensuite été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 124 du 7 février 2003 et en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 193 du 17 février 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

FIMERIS, Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2007071374/546/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05129. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Telemarket S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 72.992.

L'an deux mille sept, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée TELEMARKE T S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 72.992,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 décembre 1999, publié au Mémorial C n ° 99 du 28 janvier 2000, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2006, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 105.620,- par retrait et annulation de 10.562 actions propres portant les numéros 1.016.713 à 1.027.274, rachetées par la société TELEMARKE T S.A. en vertu d'une autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 7.342.050,- à EUR 7.236.430,- représenté par 723.643 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, entièrement souscrites et libérées.

2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 7.236.430,- (sept millions deux cent trente-six mille quatre cent trente euros) représenté par 723.643 (sept cent vingt-trois mille six cent quarante-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

3. Suppression des catégories d'administrateurs existantes.

4. Modification des articles 8 et 12 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de procéder à une réduction du capital social souscrit de la société à concurrence d'un montant EUR 105.620,- (cent cinq mille six cent vingt euros) par retrait et annulation de 10.562 (dix mille cinq cent soixante-deux) actions propres portant les numéros 1.016.713 à 1.027.274, rachetées par la société TELEMARKE T S.A. en vertu d'une autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 7.342.050,- (sept millions trois cent quarante-deux mille cinquante euros) à EUR 7.236.430,- (sept millions deux cent trente-six mille quatre cent trente euros) représenté par 723.643 (sept cent vingt-trois mille six cent quarante-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Deuxième résolution

Afin de refléter la réduction de capital intervenue ci-avant, l'assemblée des actionnaires décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 7.236.430,- (sept millions deux cent trente-six mille quatre cent trente euros) représenté par 723.643 (sept cent vingt-trois mille six cent quarante-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer les catégories d'administrateurs existantes et de modifier en conséquence les articles 8 et 12 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Tonelli, C. Grundheber, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007. Relation: LAC/2007/822. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007072716/211/84.

(070078488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Sanderson International, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.979.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 26 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 567 du 5 novembre 1996. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 23 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 620 du 7 novembre 1997, en date du 8 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 180 du 26 mars 1998, en date du 13 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 313 du 6 mai 1998, en date du 2 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 396 du 2 juin 1998 et en date du 11 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 145 du 5 mars 1999. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 21 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 683 du 3 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

SANDERSON INTERNATIONAL, Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2007071375/546/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04865. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Corelyon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 29.439.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071376/2389/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04272. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Risanamento Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.946.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue le 9 mai 2007

Résolution

L'assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2007

ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RISANAMENTO EUROPE S.à.r.l.

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2007072170/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00533. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Cromwell Equity, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.166.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007071377/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02236. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

LBREP II MC&S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 125.658.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 16 avril 2007 que LBREP II EUROPE HOLDINGS Sàrl transfert:

8.366 parts sociales à LBMB CAPITAL PARTNERS V CAYMAN AIV I L.P., ayant son siège social au C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Caïman, et enregistrée au registre des îles Caïman, sous le numéro WK-16299.

45.822 parts sociales à LBMB FUND B CAYMAN AIV I L.P., ayant son siège social au C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Caïman, et enregistrée au registre des îles Caïman, sous le numéro WK-16300.

38.024 parts sociales à LBMB FUND CAYMAN AIV I L.P., ayant son siège social au C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Caïman, et enregistrée au registre des îles Caïman, sous le numéro WK-16292.

172.518 parts sociales à LBMB PARTNERS CAYMAN AIV I L.P., ayant son siège social au C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Caïman, et enregistrée au registre des îles Caïman, sous le numéro WK-16291.

72.385 parts sociales à LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD, ayant son siège social au C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Caïman, et enregistrée au registre des îles Caïman, sous le numéro WK-155462.

Depuis le 16 avril 2007, les 1.000.000 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

8.366 parts sociales à LBMB CAPITAL PARTNERS V CAYMAN AIV I L.P.

45.822 parts sociales à LBMB FUND B CAYMAN AIV I L.P.

38.024 parts sociales à LBMB FUND CAYMAN AIV I L.P.

172.518 parts sociales à LBMB PARTNERS CAYMAN AIV I L.P.

72.385 parts sociales à LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD

662.885 parts sociales à LBREP II EUROPE HOLDINGS Sàrl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 avril 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007072359/4170/40.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05749. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Cromwell Equity One, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.217.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007071378/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02238. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Fumero Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.682.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007071380/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04358. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Food Marketing International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 74.471.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 25 mai 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Alain Bonnet de Paillerets, Administrateur B, administrateur de sociétés, 60, rue de Vaugirard, F-75006 Paris, France;

- Monsieur Alex Bongrain, Administrateur B, administrateur de sociétés, avenue de la Couronne, 8/4e, B-1050 Ixelles, Belgique;

- Monsieur Armand Bongrain, Administrateur B, administrateur de sociétés, 21, rue Verger de la Ranchère, F-78860 Saint-Nom-La Bretèche, France;

- Monsieur Henri Bonpun, Administrateur R, administrateurs de sociétés, 7, rue de Villersexel, F-75007 Paris, France;

- Monsieur Rachid Mohamed Rachid, Administrateur R, administrateurs de sociétés, 18, El Gabarty Alexandrie, Egypte.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 25 mai 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- KPMG AUDIT, réviseur d'entreprises, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 105.590.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour FOOD MARKETING INTERNATIONAL S.A., Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2007071477/833/26.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02626. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Camtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.521.

—
RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance de tous qu'une erreur s'est glissée dans la feuille de dépôt du bilan 2006 enregistré à Luxembourg le 17 avril 2007 (référence LSO-CD04401), déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007 (référence L070055795.08). En effet, il fallait lire le bilan au 30 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007071385/655/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Camtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.521.

—
RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance de tous qu'une erreur s'est glissée dans la feuille de dépôt du bilan 2005 enregistré à Luxembourg le 17 avril 2007 (référence LSO-CD04399), déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007 (référence L070055798.04). En effet, il fallait lire le bilan au 30 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007071387/655/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01220. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

IM Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 114.088.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 30 avril 2007*

La démission de la FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

EASIT S.A., RCS Luxembourg section B 107.817, avec siège social au 33, rue Principale, L-8805 Rambrouch (Luxembourg) est nommée nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

IM FASHION S.A

A. De Bernardi

Administrateur

Référence de publication: 2007071500/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03746. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

La Financière du Lierre S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 53.370.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 25 mai 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 25 mai 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour LA FINANCIERE DU LIERRE S.A., Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2007071468/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02598. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Société de Participations Ricordeau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 81.464.

—
L'an deux mille sept, le vingt-deux mai,

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SOCIETE DE PARTICIPATIONS RICORDEAU S.A., avec siège social à Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le n ° B 81.464, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mars 2001, publié au Mémorial C n ° 956 du 3 novembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 21 mai 2007, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, demeurant professionnellement à Luxembourg, président du conseil d'administration,

qui désigne comme secrétaire Madame Jeanne Muller, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Hélène Moschini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) decision to increase, by cash contribution, the share capital of SOCIETE DE PARTICIPATIONS RICORDEAU S.A. for an amount of € 25,999,947.60 total of which € 15,906,000.00 nominal and of which € 10,093,947.60 share premium by the creation and the issuance of 159,060 (one hundred and fifty-nine thousand sixty new «A» class shares with a nominal value of € 100.00 each, with a payment of a share premium of 63.46 by share;

b) subscription and paid-in of the new shares;

c) adoption of the new Articles of Incorporation of SOCIETE DE PARTICIPATIONS RICORDEAU S.A.;

d) resignation of all the members of the board of directors and discharge to give for their mandate until the date on which the extraordinary shareholders' meeting will effectively be held, i.e. on May 11th 2007 or on May 22nd, 2007;

e) decision to nominate a new board of directors.

En traduction française:

a) résolution d'augmenter le capital social de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS RICORDEAU S.A. par versement en espèces, à concurrence d'un montant total de € 25.999.947,60 dont € 15.906.000,00 valeur nominale et € 10.093.947,60 à titre de prime d'émission, par la création et l'émission de 159.060 (cent cinquante-neuf mille soixante) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 100,00 (cent) chacune, assorties d'une prime d'émission de € 63,46 par action;

b) souscription et libération des actions nouvelles;

c) adoption des nouveaux statuts de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS RICORDEAUS.A.;

d) démission de tous les membres du conseil d'administration et décharge à leur donner pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date à laquelle se tiendra effectivement l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, c.à.d. le 11 mai 2007 ou le 22 mai 2007;

e) Election d'un nouveau conseil d'administration.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions et leur classe qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes ensemble avec les procurations signées ne varietur par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.

III.- Il résulte de cette liste de présence que toutes les trois cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quarante-sept (391.547) actions, réparties entre soixante-dix mille (70.000) actions de classe A et trois cent vingt et un mille cinq cent quarante-sept (321.547) actions de classe C, constituant l'intégralité du capital social de la société, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut, aux termes de l'article 12 des statuts, valablement délibérer sur son ordre du jour, qui a été communiqué préalablement aux présentes aux actionnaires qui en ont pris connaissance, ce qui est expressément reconnu par respectivement les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

IV.- L'assemblée reconnaît l'exactitude de ce qui précède.

V.- Avant d'aborder l'ordre du jour, chacun des mandataires des actionnaires représentés expose que leur mandant leur a donné mandat verbal exprès de requérir une ajoute et une modification à l'ordre du jour comme suit:

Ajoute à l'ordre du jour:

Les actionnaires demandent à voir ajouter un premier point à l'ordre du jour dans la teneur suivante:

«Décision d'abolir les différentes classes d'actions et de transformer les actions existantes de classe A et de classe C en simples actions sans catégorie distincte.»

Modification à l'ordre du jour:

Les actionnaires demandent à voir modifier le point a) de l'ancien ordre du jour en ce sens que l'augmentation de capital se fera non pas par création et émission d'actions nouvelles de classe A mais par la création et l'émission d'actions nouvelles ordinaires sans distinction de classe.

Tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, requièrent le notaire de ce qu'ils entendent délibérer sur l'ordre du jour ainsi complété et modifié, déclarant qu'ils en ont eu connaissance préalable à ce jour, mais n'ayant pas été en mesure de faire déposer des procurations ad hoc par écrit. Ils consentent expressément décharge au notaire de toute conséquence de cette modification de l'ordre du jour et chacun des mandataires déclare se porter fort pour sa partie mandante qui effectuera la ratification écrite expresse de cette modification dans les meilleurs délais possibles.

Le notaire leur en donne acte et il est dès lors procédé à l'ordre du jour complété et modifié comme suit:

Première résolution

L'assemblée décide, du consentement expressément énoncé de tous les actionnaires de catégorie A et de tous les actionnaires de catégorie C, d'abolir les différentes classes d'actions et de transformer les actions de catégorie A et les actions de catégorie C en simples actions sans catégorie distincte.

Décision prise à l'unanimité de tous les actionnaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quinze millions neuf cent six mille Euros (€ 15.906.000,00), pour le porter de son montant actuel de trente-neuf millions cent cinquante-quatre mille sept cents Euros (€ 39.154.700,00), représenté par trois cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quarante-sept (391.547) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,00), à cinquante-cinq millions soixante mille sept cents Euros (€ 55.060.700,00), par la création et l'émission de cent cinquante-neuf mille soixante (159.060) actions nouvelles et de soumettre la souscription et la libération de ces actions nouvelles au paiement d'une prime d'émission de soixante-trois Euros quarante-six cents (€ 63,46) par action, soit un total de dix millions quatre-vingt-treize mille neuf cent quarante-sept Euros soixante cents (€ 10.093.947,60), lesdites actions devant être libérées tant en nominal qu'en prime d'émission par versement en espèces.

Décision prise à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend acte de la déclaration faite expressément par un chacun des mandataires d'un chacun des actionnaires actuels de la société individuellement que leur mandant n'entend exercer son droit préférentiel de souscription que partiellement et à concurrence seulement de quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-trois (97.883) actions, les autres actions pouvant être souscrites par un non-actionnaire, et de renoncer, dans le cadre de l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, à une souscription au prorata de sa participation dans le capital. L'assemblée prend encore acte de la déclaration, faite par un chacun des mandataires d'un chacun des actionnaires individuellement, de renoncer au rapport prévu à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, compte tenu de la prime d'émission à laquelle est assujettie la souscription des actions nouvelles. Les mandataires, et un chacun d'eux individuellement, déclarent que cette renonciation ne figure pas expressément telle quelle dans la procuration mais qu'ils ont mandat verbal exprès de faire acter cette renonciation formelle, laquelle se trouve implicitement énoncée dans la procuration du fait de l'indication du nombre d'actions nouvelles à souscrire. Les mandataires déclarent encore qu'ils se portent expressément forts pour leurs mandants qui réitéreront leur mandat verbal par écrit et dans les meilleurs délais possibles.

Quatrième résolution: Intervention - souscription - libération

L'assemblée décide, à l'unanimité des voix, d'admettre à la souscription des actions nouvelles:

1. L'actionnaire INTERBANCA S.p.A. avec siège social à (20121 Milan, Corso Venezia 56, pour un nombre de trente-neuf mille sept cent quarante-neuf (39.749) actions,

lequel actionnaire, ici représenté par Monsieur Francesco Orazi, dirigeant bancaire, demeurant professionnellement à Milan, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Milan le 8 mai 2007 et qui reste annexée aux présentes,

a déclaré souscrire les trente-neuf mille sept cent quarante-neuf (39.749) actions nouvelles et les libérer en valeur nominale à raison d'un montant de trois millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cents Euros (€ 3.974.900,00) et en prime d'émission à raison d'un montant de deux millions cinq cent vingt-deux mille quatre cent soixante et onze Euros cinquante-quatre cents (€ 2.522.471,54), en tout: six millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent soixante et onze Euros cinquante-quatre cents (€ 6.497.371,54), la libération en question se faisant en espèces.

2. L'actionnaire ATHENA PRIVATE EQUITY S.A. avec siège social à L-5365 Munsbach, 5, Parc d'activité Syrdall, pour une quotité de trente-sept mille neuf cent quarante-six (37.946) actions nouvelles,

lequel actionnaire, ici représenté par Monsieur Gaston Schoux, gérant de sociétés, demeurant à Nospelt, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 mars 2007 et qui reste annexée aux présentes,

a déclaré souscrire les trente-sept mille neuf cent quarante-six (37.946) actions nouvelles et les libérer en valeur nominale à raison d'un montant de trois millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille six cents Euros (€ 3.794.600,00) et en prime d'émission à raison d'un montant de deux millions quatre cent huit mille et cinquante-trois Euros seize cents (€ 2.408.053,16), en tout: six millions deux cent deux mille six cent cinquante-trois Euros seize cents (€ 6.202.653,16), la libération en question se faisant en espèces.

3. L'actionnaire CIRI S.r.l. avec siège social à I-10123 Torino, 15, Via Andrea Doria pour une quotité de vingt mille cent quatre-vingt-huit (20.188) actions nouvelles,

lequel actionnaire, ici représenté par Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Torino le 8 mai 2007 et qui reste annexée aux présentes,

a déclaré souscrire les vingt mille cent quatre-vingt-huit (20.188) actions nouvelles et les libérer en valeur nominale à raison d'un montant de deux millions dix-huit mille huit cents Euros (€ 2.018.800,00) et en prime d'émission à raison d'un montant de un million deux cent quatre-vingt-un mille cent trente Euros quarante-huit cents (€ 1.281.130,48), en tout: trois millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent trente Euros quarante-huit cents (€ 3.299.930,48), la libération en question se faisant en espèces,

4. Le nouvel actionnaire INIZIATIVA GESTIONE INVESTIMENTI SGR S.p.A., avec siège social à 20121 Milan, Via Arco 1, pour une quotité de soixante et un mille cent soixante-dix-sept (61.177) actions nouvelles,

lequel actionnaire, ici représenté par Monsieur Cino Ricci, consultant, demeurant à Arese (MI) aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Milan le 8 mai 2007 et qui reste annexée aux présentes,

a déclaré agir en sa qualité de société de gestion du Fonds IGI INVESTIMENTI DUE et souscrire les soixante et un mille cent soixante-dix-sept (61.177) actions nouvelles et les libérer en valeur nominale à raison d'un montant de six millions cent dix-sept mille sept cents Euros (€ 6.117.700,00) et en prime d'émission à raison d'un montant de trois millions huit cent, quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-douze Euros quarante-deux cents (€ 3.882.292,42), en tout: neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze Euros quarante-deux cents (€ 9.999.992,42), la libération en question se faisant en espèces, pour compte dudit Fonds IGI INVESTIMENTI DUE.

La preuve de la libération des actions nouvellement émises en valeur nominale et en prime d'émission à raison d'un montant total de vingt-cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante-sept Euros et soixante cents (€ 25.999.947,60) a été rapportée au notaire soussigné qui le constate expressément moyennant attestation bancaire.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui viennent d'être prises, l'assemblée décide, par vote unanime de tous les actionnaires représentant l'intégralité du nouveau capital social, de modifier l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante-cinq millions soixante mille sept cents Euros (€ 55.060.700,00) représenté par cinq cent cinquante mille six cent et sept (550.607) actions entièrement libérées, ayant toutes une valeur nominale de cent Euros (€ 100,00), et ayant toutes les mêmes droits.»

Sixième résolution

L'assemblée décide, dans le cadre du point 3 de l'ordre du jour, et par vote unanime de tous les actionnaires représentant l'intégralité du nouveau capital social de la société, de modifier les dispositions statutaires relatives au conseil d'administration et en conséquence de modifier les articles 5 à 8 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de cinq (5) membres, ne pouvant être que des personnes physiques, dont deux (2) de catégorie A, un (1) de catégorie B, un (1) de catégorie C et un (1) de catégorie D.

Les administrateurs sont nommés, pour une période ne pouvant dépasser trois (3) ans, par l'assemblée générale des actionnaires sur base d'une liste de proposition présentée par chaque actionnaire.

Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Le conseil d'administration désignera, parmi les administrateurs de catégorie A, un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 6. Le conseil d'administration est compétent pour tous les actes qui ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

En particulier le conseil d'administration déterminera et sera compétent et responsable pour la conduite des activités conformément aux directives stratégiques de la Société et il approuvera les avants-projets d'états financiers et d'états financiers consolidés.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions de l'article 72-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation de la gestion journalière de la société à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale donnée avec le vote favorable d'un nombre d'actionnaires représentant au moins quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) du capital de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente, le mandat entre administrateurs n'étant pas admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit ou par conférence-call.

Sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article 8 ci-après, les résolutions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité simple des administrateurs présents ou ayant exprimé leur vote par écrit ou conférence-call.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Art. 8. (1) Les résolutions portant sur les sujets suivants exigent le vote favorable de quatre (4) administrateurs dont deux (2) de catégorie A, un (1) de catégorie B et un (1) de catégorie C:

a) toute modification des directives stratégiques;

b) toute acquisition ou cession d'actifs de toute nature, autres que ceux indiqués aux paragraphes c), d) et e) ci-dessous, pour une contrepartie dépassant, individuellement ou au total (pour chaque exercice social) quinze millions d'Euros (€ 15.000.000,00), mais n'excédant pas trente millions d'Euros (€ 30.000.000,00);

c) toute acquisition ou cession de toute activité ou branche d'activité d'une valeur d'entreprise dépassant, individuellement ou au total (pour chaque exercice social) quinze millions d'Euros (€ 15.000.000,00), mais n'excédant pas trente millions d'Euros (€ 30.000.000,00);

d) toute acquisition ou cession d'une participation dans les capitaux propres d'une Personne (le terme de «Personne» désignant toute personne, individu, entreprise, société, partenariat, joint-venture, trust, association, fondation ou autre entité constituée ou individu quel qu'il soit), si ladite Personne a une valeur d'entreprise supérieure, à quinze millions d'Euros (€ 15.000.000,00), mais n'excédant pas trente millions d'Euros (€ 30.000.000,00);

e) tout accord de joint-venture consistant en ou exigeant un investissement supérieur, individuellement ou au total (pour chaque exercice social), à quinze millions d'Euros (€ 15.000.000,00), calculé sur la base de la valeur d'entreprise des actifs investis dans la joint venture par l'autre partie à cette joint-venture;

f) toute promesse, obligation ou engagement impliquant, directement ou indirectement, des obligations ou dettes (réelles ou éventuelles), supérieures, individuellement ou au total (pour chaque exercice social) à dix millions d'Euros (€ 10.000.000,00);

g) toute transaction dont la valeur dépasse un million d'Euros (€ 1.000.000,00);

h) toute approbation d'un plan d'intéressement, y compris tout plan d'options d'achat d'actions, au bénéfice des responsables de la Société et des filiales.

(2) Les résolutions suivantes exigent le vote favorable de tous les administrateurs:

a) Toute acquisition ou cession d'actifs de toute nature, autres que ceux indiqués aux paragraphes b) et c) ci-dessous, pour une contrepartie dépassant, individuellement ou au total (pour chaque exercice social) trente millions d'Euros (€ 30.000.000,00);

b) toute acquisition ou cession de toute activité ou branche d'activité d'une valeur d'entreprise dépassant, individuellement ou au total (pour chaque exercice social) trente millions d'Euros (€ 30.000.000,00);

c) toute acquisition ou cession de titres de participation à l'égard d'une Personne, si ladite Personne a une valeur d'entreprise supérieure à trente millions d'Euros (€ 30.000.000,00). Aux fins de ce paragraphe c), le terme «cession» désignera aussi toute transaction qui aura pour conséquence l'acquisition, par tout tiers, d'une participation majoritaire dans la filiale concernée;

d) toutes conventions, engagements ou autres promesses entre la Société et/ou ses filiales et toutes autres entités affiliées aux actionnaires de la Société (dans le sens du principe IAS n° 24);

e) tout accord de joint-venture consistant en ou exigeant un investissement supérieur, individuellement ou au total (pour chaque exercice social) à trente millions d'Euros (€ 30.000.000,00), calculé sur la base de la valeur d'entreprise des actifs investis dans la joint-venture par l'autre partie à cette joint-venture.

(3) Les résolutions portant proposition sur les points prévus à l'article 13 paragraphe (4) des statuts exigent le vote favorable d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou C.

(4) Vis-à-vis des seuls tiers, et sous réserve d'observation des dispositions prévus aux paragraphes (1), (2) et (3) ci-dessus, la société est engagée soit par la signature conjointe du président et d'un administrateur soit de catégorie B, soit de catégorie C, soit par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration dans les conditions prévues aux paragraphes (1), (2) et (3), mais seulement dans les limites de ce pouvoir, soit par la signature du seul Président du conseil d'administration dans la limite des pouvoirs qui lui auront été donnés par le conseil d'administration.

Septième résolution

L'assemblée décide, toujours dans le cadre du point 3 de l'ordre du jour, et par vote unanime de tous les actionnaires représentant l'intégralité du nouveau capital social de la société, de modifier les dispositions statutaires relatives à l'assemblée générale des actionnaires, et en conséquence ce modifier les articles 12 et 13 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Art. 13. (1) Indépendamment des cas qui relèvent de la compétence de l'assemblée générale des actionnaires aux termes de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée par la suite ou aux termes des présents statuts, les affaires suivantes relèvent de la compétence exclusive de l'assemblée générale des actionnaires:

(a) approbation du rapport annuel et des états financiers de l'exercice social précédent après audition des rapports du conseil d'administration et des commissaires de la société;

(b) affectation et distribution des bénéfices et réserves, approbation de la distribution des dividendes aux actionnaires;

(c) nomination et révocation des membres du conseil d'administration et du ou des commissaires aux comptes et fixation de leur rémunération;

(d) exercice de l'action en responsabilité à l'encontre des administrateurs.

(2) Les résolutions suivantes ne peuvent être adoptées valablement que par vote favorable de quatre-vingt-quinze pour cent (95%) de tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social:

(a) Toute modification statutaire susceptible d'avoir des conséquences importantes et défavorables sur les droits individuels d'un actionnaire, incluant mais sans limitation, les modifications des dispositions concernant le droit de pré-emption, les restrictions sur la cession des actions émises par la société, la création de nouvelles catégories d'actions, de droits aux dividendes et le remboursement du capital social, toute modification importante de l'objet social de la société,

toute modification du siège social, toute modification des critères de détermination de la valeur des actions en cas de retrait des actionnaires;

(b) toute augmentation de capital (sous quelque forme que ce soit, incluant, mais sans limitation, toute émission d'obligations convertibles et/ou de warrants et/ou autres garanties) avec exclusion et/ou limitation du droit préférentiel de souscription des actionnaires;

(c) toute fusion, scission et apport en capital, incluant toute augmentation du capital social fondamentalement rattachée à ces opérations, à l'exception de toute fusion par laquelle l'entité absorbante ou le bénéficiaire est contrôlée à 100% par la Société ou une de ses filiales.

(d) toute modification de la majorité de 95%.

(3) Ne peuvent être valablement prises que par vote favorable d'un nombre d'actionnaires représentant au moins soixante-dix-huit pour cent (78%) du capital de la société:

(a) les résolutions portant sur l'affectation et la distribution des bénéfices et des réserves supérieurs aux bénéfices nets consolidés accumulés au cours du dernier exercice,

(b) les résolutions portant modification de la majorité de 78%.

(c) les résolutions portant modification aux paragraphes (4) et (5) ci-après

(4) Ne peuvent être valablement prises que par vote favorable d'un nombre d'associés représentant au moins cinquante-deux pour cent (52%) du capital de la société et sur proposition conforme du conseil d'administration; les résolutions portant sur toute augmentation de capital sans exclusion et/ou limitation du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à condition que le prix de souscription (incluant la prime d'émission) des nouvelles actions émises à l'occasion de cette augmentation de capital ne soit pas inférieur à la juste valeur marchande des nouvelles actions déterminée par une banque d'affaires internationale et indépendante, le tout sans préjudice des dispositions du paragraphe (5) ci-après.

(5) Ne peuvent être valablement prises que par vote favorable d'un nombre d'associés représentant au moins cinquante-deux pour cent (52%) du capital de la société:

(a) les résolutions portant sur toute augmentation de capital sans exclusion et/ou limitation du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à condition que le prix de souscription (incluant la prime d'émission) des nouvelles actions émises à l'occasion de cette augmentation de capital ne soit pas inférieur à la juste valeur marchande des nouvelles actions déterminée par une banque d'affaires internationale et indépendante, dans la limite minima nécessaire à garantir que: (i) la société respecte les engagements financiers applicables en matière de risque d'endettement de la Société et des filiales et (ii) la Société reconstitue son capital en cas de pertes de façon à ramener les capitaux propres au montant initialement payé par les actionnaires;

(b) Sous réserve des dispositions des paragraphes (2) à (4) les résolutions portant sur toute autre affaire, incluant mais sans limitation, l'affectation et la distribution des bénéfices et des réserves, l'action en responsabilité à l'encontre des administrateurs et dirigeants de la Société et/ou des filiales.

Huitième résolution

L'assemblée décide, toujours dans le cadre du point 3 de l'ordre du jour, et à l'unanimité de tous les actionnaires représentant l'intégralité du nouveau capital social de la société, de modifier les dispositions statutaires relatives à la cession d'actions et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4.

4.1. (a) Pendant la période de blocage (la période de blocage désigne la période entre la date du 22 mai 2007 et le 31 décembre 2009), aucun actionnaire ne peut céder ses actions, à l'exception de la cession, par un actionnaire, de l'intégralité ou d'une partie de ses actions à une personne affiliée à cet actionnaire («cession autorisée»), le terme «personne affiliée» désignant toute personne qui à l'égard d'une autre personne ou personne liée est directement ou indirectement sous son contrôle, sous son contrôle ordinaire, la contrôle directement ou indirectement, ou fait partie de sa famille ou est un parent de ladite personne ou un membre de la famille de ladite personne, sous réserve que cette personne affiliée s'est engagée à retransférer l'intégralité de ses actions et droits y afférents à l'actionnaire cédant dans le cas où elle cesse d'être une personne affiliée pour quelque motif que ce soit.

(b) Après la période de blocage, et sous réserve de toute convention contraire, aucun actionnaire ne peut transférer des actions (sauf en cas de cession autorisée) dans le cas où le nombre total des actions à céder est égal ou supérieur à cinquante pour cent (50%) du capital social de la société et moyennant prix de vente autre qu'en numéraire.

4.2. (a) Sans préjudice aux dispositions prévues sub 4.1., si, à un moment quelconque après la période de blocage, et à l'exception de la cession autorisée, des cessions qui pourraient intervenir dans le cadre d'un éventuel «Drag-Along Right», des règles applicables pour une introduction en bourse ou IPO et des règles applicables en cas; de sortie d'investissement, un actionnaire («l'actionnaire offrant») décide d'accepter une offre («offre de cession») émanant d'un tiers («le cessionnaire») d'acquiescer tout ou partie de ses actions, il devra adresser aux autres actionnaires («actionnaires destinataires») un avis écrit («avis de cession») de cette offre de cession devant:

(i) être accompagné d'une copie de cette offre de cession indiquant l'identité du cessionnaire, le nombre et la catégorie des actions qu'il est prévu de céder («actions proposées»), le prix par action mentionné dans l'offre de cession (sous

réserve que si l'offre de cession a précisé un prix d'acquisition qui n'est pas une contrepartie en numéraire, l'avis de cession doit fournir une indication de la juste valeur marchande évaluée par une banque d'affaires indépendante d'envergure internationale) («Prix de l'offre de cession»), et toutes les autres conditions applicables y afférentes, et

(ii) contenir une offre irrévocable de vendre ces actions à l'actionnaire destinataire selon un prix d'acquisition par action correspondant au prix de l'offre de cession et dans les mêmes conditions que celles de l'offre de cession.

(b) Dès réception de l'avis de cession, l'actionnaire destinataire dispose du droit d'accepter l'offre au prix de l'offre de cession et selon les autres conditions spécifiées dans l'offre de cession à l'égard de toutes les actions et pas moins que toutes les actions proposées. Les droits de l'actionnaire destinataire en vertu du présent paragraphe 4.2. sont exercés par la remise d'un avis à l'actionnaire offrant («l'avis d'exercice») dans un délai de vingt (20) jours ouvrables à compter de la date de la remise de l'avis de cession (la «période de validité d'offre»). Cet avis d'exercice est réputé être une acceptation irrévocable de l'offre de cession. Dans le cas où l'actionnaire destinataire exerce ses droits d'acheter l'ensemble des actions proposées conformément au présent paragraphe

4.2. alors l'actionnaire offrant doit céder les actions proposées à l'actionnaire destinataire au prix de l'offre de cession et selon les autres conditions précisées dans l'offre de cession.

(c) Sans préjudice des droits des parties prévus le cas échéant en cas d'exercice d'un «Tag-Along Right», à défaut de réception d'un avis d'exercice dans les délais sus-indiqués, l'actionnaire offrant peut céder les actions proposées au cessionnaire dans un délai de cent vingt (120) jours ouvrables suivant l'expiration de la période de validité de l'offre à un prix par action proposée égal à cent pour cent (100%) du prix de l'offre de cession et selon les autres conditions précisées dans l'offre de cession, à condition que:

(i) les actionnaires représentant au moins cinquante et un pour cent (51%) du capital social de la société aient donné leur approbation à l'égard des qualités subjectives du cessionnaire (étant entendu que cette approbation ne peut être refusée que si le cessionnaire exerce directement ou indirectement une activité dans l'industrie automobile);

(ii) à titre de condition de cette cession, l'actionnaire offrant ait obtenu du cessionnaire l'engagement d'adhérer à toute convention de l'actionnaire offrant avec les autres actionnaires de la Société comme s'il en était partie en concluant un pacte d'adhésion avec eux.

Si le transfert au cessionnaire ne se déroule pas conformément aux dispositions du présent paragraphe 4.2. (c) et des présentes conditions, l'actionnaire offrant ne pourra plus céder les actions proposées, sauf nouvelle mise en œuvre de la procédure prévue dans le paragraphe 4.2.

(d) En cas de remise en temps opportun de l'avis de réception, la conclusion de la cession a lieu dès que cela est raisonnablement possible après la date de l'avis d'exercice entre les mains de l'actionnaire offrant, mais en aucun cas de quinze (15) jours ouvrables après la réception de l'avis d'exercice entre les mains de l'actionnaire offrant.

A la clôture:

(i) l'actionnaire destinataire doit payer à l'actionnaire offrant le prix d'acquisition par virement bancaire de fonds immédiatement disponibles sur le compte bancaire de l'actionnaire offrant (toutes les informations nécessaires devant être indiquées par écrit à l'actionnaire destinataire par l'actionnaire offrant aux moins trois (3) jours ouvrables avant l'échéance).

(ii) et l'actionnaire offrant doit:

- transférer à l'actionnaire destinataire la propriété des actions proposées, libre et exempte de tous nantissements, et
- signer et remettre les documents et les actes (incluant les déclarations et garanties concernant les actions proposées) raisonnablement requis pour effectuer valablement la cession des actions proposées à l'actionnaire destinataire, libre et exempte de tous nantissements.

L'actionnaire destinataire supporte tous les droits de timbre, droits de mutation ou charges administratives similaires se rapportant au transfert. L'actionnaire offrant et l'actionnaire destinataire supporteront chacun leurs propres dépenses et honoraires d'avocats, d'experts comptables, de consultants ou des sociétés d'investissement saisis dans le cadre de cette cession.

Huitième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de tous les membres du conseil d'administration, savoir:

- a) Monsieur Jean Faber, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- b) Mademoiselle Jeanne Piek, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- c) Monsieur Lionel Capiaux, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Par vote spécial, décharge est donnée à chacun des administrateurs pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à jour.

Décision prise à l'unanimité des voix.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs, conformément à l'article 5 des statuts et par vote unanime de tous les actionnaires représentant l'intégralité du nouveau capital social de la société:

- a) administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, né le 26 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

- Monsieur René Kinnen, expert-comptable, né le 24 mars 1953, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

b) administrateur de catégorie B:

- Monsieur Gaston Schoux, gérant de sociétés, né le 24 février 1949, demeurant à L-8392 Nospelt, 27, rue de Goebblange.

c) administrateur de catégorie C:

- Monsieur Stefano Manservigi, dirigeant bancaire, né le 8 mai 1972, demeurant professionnellement à I-20121 Milan, Corso Venezia No 56.

d) administrateur de catégorie D:

- Monsieur Cino Ricci, consultant, né le 4 février 1948, demeurant à I-20020 Arese (Milan) Via Marmolada 5/E.

Les administrateurs ainsi nommés resteront en fonction jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au mois de juin 2009.

Dixième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, suivant les modalités au gré du conseil d'administration.

Décision prise à l'unanimité de tous les actionnaires représentant l'intégralité du nouveau capital social de la société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué approximativement à € 350.000,00.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée est levée.

Ensuite s'est réuni le conseil d'administration nouvellement nommé de la société et, constatant que tous les membres en son présents, a pris les résolutions suivantes:

1. est nommé président du conseil d'administration: Monsieur Jean Faber, demeurant à Luxembourg, administrateur de catégorie A.

2. La gestion journalière de la société est déléguée au Président du conseil d'administration qui peut valablement engager la société dans le cadre de cette gestion journalière par sa signature individuelle jusqu'à concurrence de cent mille Euros (€ 100.000,00) par opération.

3. Pouvoir est conféré au Président du conseil d'administration aux fins de procéder à la liquidation des frais incombant à la société du fait du présent acte à concurrence d'un montant de € 350.000,00 (trois cent cinquante mille Euros).

4. Le conseil d'administration ratifie pour autant que de besoin la résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date de ce jour, mais avant les présentes, et contenant mandat au président du conseil d'administration de souscrire et libérer l'augmentation de capital de DAYCO FLUID TECHNOLOGIES S.p.A. pour un montant de € 25.500.000,00 (vingt-cinq millions cinq cent mille Euros).

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Faber, J. Muller, M.H. Moschini, J. P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007. LAC/2007/18827. — Reçu 259.999,48 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

J.P. Hencks.

Référence de publication: 2007071515/216/410.

(070077047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Les Etangs de l'Abbaye, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 45.610.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 2 mai 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 2 mai 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Pour *LES ETANGS DE L'ABBAYE, Société anonyme holding*

Signature

Référence de publication: 2007071469/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02612. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Adia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 46.544.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 30 mai 2007 a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises,

- PKF LUXEMBOURG, réviseur d'entreprises, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, RCS Luxembourg B 48.951.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pour *ADIA INTERNATIONAL S.A., Société anonyme*

Signature

Référence de publication: 2007071472/833/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02615. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Nerden et Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8523 Beckerich, 33, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.794.

—
Suite au changement des noms de rue par la Commune de Beckerich

Notre adresse n'est plus 10, route d'Arlon à L-8523 Beckerich

Mais 33, Dikrecherstrooss à L-8523 Beckerich.

Nos locaux se trouvent toujours au même endroit:

Beckerich, le 11 juin 2007.

NERDEN ET FILS Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007071560/800948/16.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00188. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070077327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Lugala, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 40.372.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 31 mai 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.
Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.
L'assemblée générale du 31 mai 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.
- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour LUGALA, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2007071475/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02619. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Mazel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 101.720.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 16 avril 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Pplace Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Hervé Poncin, Administrateur, administrateur, 25A, rue au Thier, B-4870 Foret-Trooz, Belgique.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 16 avril 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour MAZEL S.A., Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2007071480/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02562. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Eastern Natural Resources, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 46.811.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 15 mai 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 15 mai 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour EASTERN NATURAL RESOURCES, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2007071482/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02645. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Sikkin S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 128.886.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le seize mai.

Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Pierre-Gilles Raynaud, Ingénieur physicien, né le 17 juin 1961 à Toulouse, de nationalité française, demeurant au 6, rue Severo, F-75014 Paris.

Lequel a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de SIKKIN S.A.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Par simple décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique selon les cas, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet de mener des activités de conseils dans la mise en place de systèmes d'information, ainsi que la dispense de conseils économiques et de gestion dans l'amélioration de l'efficacité et de la rentabilité économique d'entreprises en termes d'organisation et de management.

La Société peut également dispenser des conseils dans le cadre de l'accompagnement d'entreprises situées sur le territoire de l'Union européenne dans le cadre de leurs projets d'investissements industriels et commerciaux vers la Fédération de Russie.

La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000,-) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de un million trente et un mille euros (EUR 1.031.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles au terme de leur mandat et révocables à tout moment.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Une décision prise par voie de résolution circulaire, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société est engagée en toute circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième vendredi du mois de mars à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant Monsieur Pierre-Gilles Raynaud, préqualifié déclare souscrire les mille (1.000) actions.

Les actions ont été libérées en espèces à concurrence du vingt-cinq pourcent (25%) de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euros) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. Est appelé à exercer la fonction d'administrateur:

Monsieur Pierre-Gilles Raynaud, préqualifié, Ingénieur physicien, né le 17 juin 1961 à Toulouse, de nationalité française, demeurant au 6, rue Severo, F-75014 Paris.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Michel Pubert, Directeur Financier, né le 21 mai 1964, demeurant au 35, rue Michelet à Arras (F-62000), Pas-de-calais.

5. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P.-G. Raynaud, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, LAC/2007/9397. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007073025/202/203.

(070079296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Ector, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 54.040.

—
EXTRAIT

Monsieur Ronald Meyer avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale a démissionné avec effet au 27 avril 2007.

Après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 27 avril 2007, le conseil d'administration se compose comme suit:

Mr Carl-Diedric Hugo Gustaf Hamilton avec adresse professionnelle à S-10323 Stockholm, Blasieholdmsgatan, 44

Mr Tobias Järnblad avec adresse professionnelle à S-11346 Stockholm, Vanadisv 32

Mr Jean-Claude Wolter avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 35 avenue J-F Kennedy.

Les mandats prendront fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2008

Est nommée réviseur indépendant pour la même période: PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEB FUND SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007071483/6275/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04209. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Colveca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.208.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 7 mai 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Alfonso Belardi (Annexe 1^{er}.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Alfonso Belardi, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

J.-P. Fiorucci / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007071493/43/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03070. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Chauffage I.N.T. Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3911 Mondercange, 1, rue de la Colline.

R.C.S. Luxembourg B 128.741.

STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq juin.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Marie-Marthe Burens, employée privée, demeurant à L-3911 Mondercange, 1, rue de la Colline.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CHAUFFAGE I.N.T. S.à r.l..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mondercange.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier d'installateur de chauffage et sanitaires, avec vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se

rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (€ 12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (€ 125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs

pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Marie-Marthe Burens, préqualifiée.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante (€ 750,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3911 Mondercange, 1, rue de la Colline.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:
- Volker Liehn, installateur chauffage et sanitaire, demeurant à D-66399 Mandelbachtal (Allemagne), Dürerstrasse, 1, gérant technique, et,
- Marie-Marthe Burens, employée privée, demeurant à L-3911 Mondercange, 1, rue de la Colline, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal la comparante déclare être la bénéficiaire réelle des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Burens, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 12 juin 2007, Relation: REM/2007/1326. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 juin 2007

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007072053/218/62.

(070077717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Tusken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 102.540.

Extrait de résolutions

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 7 mai 2007, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Alfonso Belardi (Annexe 1^{er} .) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Alfonso Belardi, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 juin 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

TUSKEN S.A.

J.-P. Fiorucci / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007071495/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03067. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Kimberly-Clark Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.036.

Il résulte de décisions de l'Associé Unique tenue en date du 14 mai 2007 au siège social de la société KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., que les décisions suivantes ont été prises:

1. Election du nouveau Gérant A suivant, pour une durée indéterminée, avec effet au 14 mai 2007:

- Madame Maria del Carmen Echegoyen Esparcia, née le 14 novembre 1959 à Zaragoza, Espagne, avec adresse professionnelle au Juan Esplandiù 11, E-28007 Madrid, Espagne.

2. Démission du Gérant A suivant, avec effet au 10 mai 2007:

- Monsieur Samir Patel, né le 30 juillet 1970 à Londres, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 351 Phelps Drive, Irving, Texas 75038, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l.

S. Kortekaas

Gérant B

Référence de publication: 2007071496/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01856. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Cyrama S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 100.331.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 avril 2007

L'assemblée générale des actionnaires a renouvelé les mandats de:

- Monsieur Cyril Dupret, demeurant au 334, rue du Docteur Trenel F-69560 Sainte Colombe (France);

- Monsieur Marc Lassus, demeurant au 5, rue de la Croix F-13007 Marseille (France).
- Mademoiselle Virginie' Malherbe, demeurant 60, chemin le Remilly, F-69560 Saint Cyr-sur-Rhône (France), en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.
- la société OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL Sàrl, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.326, en qualité de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071498/280/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03408. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Graoulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 108.954.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le cinq juin,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Eustache Stribit, indépendant, demeurant à F-57070 Metz, 32, rue du Trou de Lièvre, ici représenté par Madame Philomena Gomes, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 1^{er} juin 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire:

Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée GRAOULUX S.à r.l. ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1227 du 17 novembre 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2384 du 21 décembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 108.954, au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune,

Que la société a été dissoute à partir du 28 février 2007,

Qu'à la même date la liquidation a eu lieu,

Que, par conséquent, la société GRAOULUX S.à r.l. a cessé d'exister à partir de cette date,

Que l'associé unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que les livres de la société resteront conservés, pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante du comparant, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Gomes, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007. LAC/2007/11553. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007071585/227/39.

(070076889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

South Integrator Solutions, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6313 Beaufort, 37, Résidence Le Manoir.

R.C.S. Luxembourg B 115.991.

EXTRAIT

Cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 3 avril 2007, Monsieur Jean Antonio Sophie, né le 27 octobre 1952 à Mauritius (Ile Maurice), demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire), propriétaire de 25 (vingt-cinq) parts sociales de la Société,

a cédé les 25 (vingt-cinq) parts sociales qu'il détenait dans la Société,

à Monsieur Martin Auger, né le 8 novembre 1973 à Montréal (Canada), demeurant 103, rue Voltaire, F-92800 Puteaux (France), lequel est désormais propriétaire de 50 (cinquante) parts sociales de la Société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007071502/1384/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04682. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Edge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 128.076.

Extrait du procès-verbal des décisions du Conseil d'Administration prises le 22 mai 2007

Le Conseil dûment autorisé par l'assemblée de ce jour, a délégué la gestion journalière de la société à M. Jean-Jacques Mertens qui pourra engager la société sous sa seule signature.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007071503/560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04132. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Highcom, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 107.853.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 12 juin 2007

Au cours de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 12 juin 2007, les actionnaires:

- Ont décidé de transférer le siège social du 28, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 1, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Elami

Gérant Associé

Référence de publication: 2007071574/6711/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06388. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Comedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 54.740.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2007

L'assemblée a renouvelé pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013, le mandat des administrateurs.

Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L-8041 Bertrange

Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L-8041 Bertrange

IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg

et celui de commissaire aux comptes

SAFILUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007071504/560/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02729. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Vizalmopco Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 32.127.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2007

L'assemblée a renouvelé pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013, le mandat des administrateurs

Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L-804 Bertrange

Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L-804 Bertrange

IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg

et celui du commissaire aux comptes

SAFILUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007071506/560/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02727. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Comilfo, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 31.157.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 mai 2007

L'assemblée a renouvelé pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013, le mandat des administrateurs.

Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L-8041 Bertrange.

Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L-8041 Bertrange

IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg

et celui du commissaire aux comptes

SAFILUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007071507/560/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04134. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

**Kreos Capital III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. European Venture Partners III (Luxembourg) S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.056.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EUROPEAN VENTURE PARTNERS III LIMITED, a company established and organized under the laws of Jersey, having its registered office at 47 Esplanade, St. Hellier, Jersey, registered with the Trade and Company Register of Jersey under number 94977;

hereby represented by Gael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party's proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, declares that it is the sole actual shareholder of EUROPEAN VENTURE PARTNERS III (LUXEMBOURG) S.à r.l., a «société à responsabilité», having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.056, (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary on 14 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 270, on 28 February 2007. The articles of incorporation of the Company have not been amended since that date.

The appearing party, represented as stated hereabove, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Change of the name of the Company from EUROPEAN VENTURE PARTNERS III (LUXEMBOURG) S.à r.l. to KREOS CAPITAL III (LUXEMBOURG) S.à r.l.

2. Amendment of article 1 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the resolution taken under item 1 hereabove.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from EUROPEAN VENTURE PARTNERS III (LUXEMBOURG) S.à r.l. to KREOS CAPITAL III (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Second resolution

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 1 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 1. Form and Name.** There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of KREOS CAPITAL III (LUXEMBOURG) S.à r.l.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EUROPEAN VENTURE PARTNERS III LIMITED, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 47 Esplanade, St. Hellier, Jersey, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 94977;

Ici représentée par Gael Castex, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare qu'elle est le seul et unique associé de EUROPEAN VENTURE PARTNERS III (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.056, (la «Société»), constituée suivant acte passé par le soussigné notaire en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 270 en date du 28 février 2007. Les statuts de la Société n'ont à ce jour pas été modifiés.

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la Société de EUROPEAN VENTURE PARTNERS III (LUXEMBOURG) S.à r.l. en KREOS CAPITAL III (LUXEMBOURG) S.à r.l.

2. Modification de l'article 1^{er} des Statuts de la Société, afin de refléter la résolution prise ci-dessus.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le nom de la Société de EUROPEAN VENTURE PARTNERS III (LUXEMBOURG) S.à r.l. en KREOS CAPITAL III (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite à la résolution adoptée ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 1^{er} des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination KREOS CAPITAL III (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Castex, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007. Relation: LAC/2007/4812. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007072707/211/97.

(070078829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Euroclear Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 24.839.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue au siège social de la société
au Luxembourg, le 24 mai 2007 à 16.00 heures*

L'Assemblée Générale a décidé de réélire comme membres du Conseil d'Administration Messieurs:

- Nigel Wicks, domicilié en Grande Bretagne, Steeple Ashton, Lime Grove, West Clandon, GU4 7UT, Guilford, Surrey;
- Jacques Loesch, 35, avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Hiroaki Harada, route d'Arlon 287, L-1150 Luxembourg
- Naomi Harada, Parc d'Activités Sydrall, 1B, L-5365 Munsbach.

Leur mandat viendra à expiration lors de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

L'Assemblée Générale a décidé de réélire PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes dont le mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROCLEAR INVESTMENTS

J. De Smet

C orporate Secretary

Référence de publication: 2007071510/5489/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05262. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

SWT Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 85.153.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 3 avril 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Joseph in Albon, avec adresse au 51, Illingstrasse, CH-8424 Embrach, Suisse, de son poste d'administrateur avec effet au 24 janvier 2007.

Nomination de Madame Elena Fernandez, avec adresse professionnelle au 17, Sonnhaldenstrasse, CH-8032 Zurich, Suisse, en tant qu'administrateur avec effet au 24 janvier 2007 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071511/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03334. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Miami Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 280.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 56.007.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

Référence de publication: 2007071820/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05151. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Universel Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 84.879.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue au siège le 30 mars 2007*

L'assemblée générale extraordinaire s'est ouverte le 30 mars 2007 à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Gustaaf De Keyser, administrateur, demeurant 3B, rue des Champs à L-8360 Goetzingen

qui désigne comme secrétaire Melle Emmanuelle Voisin, employée privée, demeurant à F-57330 Escherange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Tim De Keyser, administrateur de société, demeurant à B-8300 Knokke-Heist.

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme procède aux modifications suivantes:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Wauters de ses fonctions d'administrateur dès ce jour.

L'assemblée accepte la nomination en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Tim De Keyser, administrateur de sociétés, demeurant à Kustlaan 76, B-8300 Knokke-Heist.

L'assemblée accepte la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Gustaaf De Keyser, administrateur de société, demeurant à 3B, rue des Champs, L-8360 Goetzingen.

L'assemblée accepte la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Jans Hans Borgers, administrateur de société, demeurant à Lutsborsweg 25, 9752 VS Haren (Pays-Bas).

L'assemblée accepte la nomination en qualité de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel Dumont, né à Wardin, le 4 avril 1955, domicilié à Bourcy, 96 A, B-6600 Bastogne

Les mandats des administrateurs sont exercés à titre gratuit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007071512/7806/29.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03611. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Natixis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 333.503.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 35.141.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 25 septembre 2006

Résolution

Démission de Monsieur Olivier de Bodman de son mandat d'administrateur.

Le 19 juin 2007.

E. Etienne.

Référence de publication: 2007071513/66/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06368. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Sidem Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 98.381.

—
L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIDEM PHARMA S.A., ayant son siège social à L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund, R.C.S. Luxembourg section B numéro 98.381, constituée suivant acte reçu le 11 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 198 du 18 février 2004.

L'assemblée est tenue par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, mandataire.

Le mandataire prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les quinze mille (15.000) actions de dix euros (10,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification de la date de clôture de l'exercice social.
- 2) Modification de la date de l'assemblée générale statutaire.
- 3) Modification des articles des statuts y relatifs.
- 4) Dispositions transitoires concernant l'exercice social en cours.
- 5) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit, à l'unanimité et avec effet au 31 décembre 2006:

Première résolution

L'assemblée décide que l'année sociale débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, avec une première clôture au 31 décembre 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que l'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit le troisième vendredi du mois de mars à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier avec effet au 31 décembre 2006 les articles 10 et 1^{er} des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mars à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Quatrième résolution

Sachant que l'exercice du 1^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2006 n'est pas modifié, l'assemblée décide que l'exercice ayant débuté le 1^{er} octobre 2006 a été clôturé le 31 décembre 2006.

Les exercices suivant s'étaleront du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 puis du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, et ainsi de suite.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, vol. 31, fol. 83, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Müller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007071579/242/56.

(070077219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

General European Investment Group S.A., Société Anonyme.

La société EURO REVISION S.A. a dénoncé, avec effet au 24 mai 2007, le siège social de la société GENERAL EUROPEAN INVESTMENT GROUP S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, RCS, Section B, no. 52.652.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.
Pour le Conseil d'Administration
EURO REVISION S.A.
Signature

Référence de publication: 2007071576/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02346. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

CEREP III Investment A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.648.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEREP III S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending and not published yet in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

here represented by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 16th May 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate and real estate holding companies, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantee.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. The Company will have the name CEREP III INVESTMENT A S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

Capital - Units

Art. 6. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by two hundred fifty (250) units of fifty euro (EUR 50) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

Art. 13. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Unitholders decisions

Art. 14. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and

distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - payment

All the two hundred fifty (250) units representing the capital have been entirely subscribed by CEREP III S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately two thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the unit capital and exercising the powers devolved to the unitholders' meeting, passed the following resolutions:

- (1) The first financial year shall begin on the incorporation date of the Company and shall terminate on the thirtieth of June 2008.
- (2) Is appointed as manager for an undetermined duration:
CEREP III S.à r.l., prenamed.
- (3) In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager.
- (4) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dont l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours et non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ici représentée par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en date du 16 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

La Société peut, notamment, investir dans l'immobilier, en ce compris les sociétés d'investissements immobiliers, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, sans avoir égard à leurs compositions, ceux-ci s'entendent notamment mais pas exclusivement, de son portefeuille-titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise généralement quelconque, acquérir, par voie d'investissement, souscription, garantie, exercice d'option, titres et autres droits intellectuels, la réalisation de ceux-ci, le transfert, l'échange ou de toute autre manière, recevoir ou accorder des licences relatives à des droits intellectuels et accorder aux sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, et aux sociétés affiliées, toute forme soutien, incluant l'aide financière, les prêts, les avances ainsi que les garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CEREP III INVESTMENT A S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CEREP III S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- (1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente juin 2008.
- (2) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
CEREP III S.à r.l., prénommée.
- (3) Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.
- (4) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, Relation: LAC/2007/9940. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007071604/211/265.

(070077168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

AFC Consultants, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.756.

—
Décision du gérant du 7 juin 2007

En date du 7 juin 2007, le gérant unique la société AFC CONSULTANTS LTD. décide de transférer le siège social de la société du 54, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg vers le 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

J. Demay

Gérant

Référence de publication: 2007071590/1969/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05652. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Parkridge Italy Offices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.301.

—
Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 22 mai 2007 que le siège social de la Société a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071618/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Parkridge WE Retail Warehousing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.351.

—
Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 22 mai 2007 que le siège social de la Société a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071624/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03416. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Parkridge Retail Warehousing France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.307.

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 22 mai 2007 que le siège social de la Société a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071627/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03415. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Parkridge Retail Warehousing Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.322.

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 22 mai 2007 que le siège social de la Société a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071630/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03414. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Parkridge Italy Mixed Use S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.300.

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 22 mai 2007 que le siège social de la Société a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071632/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03422. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Lux-Butler S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 58.375.

DISSOLUTION

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 22 décembre 2006

L'associé unique de la Société a en date du 22 décembre 2006:

- prononcé la clôture de la liquidation et constaté que la Société a définitivement cessé d'exister;

- décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 22 décembre 2006 au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

LUX-BUTLER S.A. (en liquidation)

Signature

Référence de publication: 2007072365/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04570. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Parkridge Spain Mixed Use S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.310.

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 22 mai 2007 que le siège social de la Société a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071636/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03423. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Casework S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7237 Walferdange, 72, rue Jean Mercatoris.

R.C.S. Luxembourg B 39.990.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007073149/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Brendon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 21.241.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007073444/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02947. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.
